



## ***Partenariat, solidarité et innovation pour une nouvelle charte***

***Pour finaliser, avec l'ensemble des acteurs concernés, son nouveau projet de charte pour les 15 années à venir, le Parc national de la Vanoise – qui accueille son nouveau directeur, Emmanuel MICHAU - s'apprête à lancer une série d'actions inédites, dont le principe vient d'être adopté ce 24 novembre par son conseil d'administration. En jeu, la recherche d'un véritable projet de territoire partagé.***

Entamée voici plus de quatre ans pour répondre aux exigences de la nouvelle loi de 2006 (\*), la réflexion entre tous les acteurs – Parc, collectivités, associations, experts - aura été longue, minutieuse, parfois vive, mais elle est désormais sur le point d'aboutir. Et avec la mise en œuvre prochaine de ce programme d'actions de préfiguration de la charte, le Parc national de la Vanoise et l'ensemble de ses partenaires auront engagé un travail fondateur et innovant.

À ce jour, le nouveau texte qui doit fixer les conditions d'action et de gouvernance pour les quinze prochaines années entre les différents partenaires est pratiquement finalisé. Mais pour le président du conseil d'administration du Parc, Alain MARNEZY, par ailleurs maire d'Aussois en Maurienne, « *des points restent encore à travailler pour aboutir à un projet de charte vraiment consensuel* ». Et de citer notamment la question de la nouvelle cartographie et de son incidence sur les projets d'aménagement envisagés par les communes dans la zone d'adhésion ou encore la « *nécessité d'une information renforcée sur le terrain* » auprès des conseils municipaux et des populations locales. L'objectif est d'arriver à une adoption du projet de charte par le conseil d'administration en fin de premier trimestre 2012.

Aussi, ce conseil d'administration s'est-il prononcé, ce jour, à Chambéry, pour une série de démarches et d'actions démonstratrices et innovantes pour illustrer la charte et susciter l'adhésion, parallèlement à la finalisation des textes : valorisation et promotion d'expériences déjà engagées par le Parc et les collectivités, préfigurant la future charte, lancement de plusieurs actions nouvelles « *symboliques et emblématiques des collaborations possibles entre le Parc, une collectivité, un organisme socioprofessionnel* », voyages d'étude dans des parcs naturels régionaux et – initiative majeure - l'ouverture d'une réflexion collective sur la mise en place d'une véritable « *stratégie touristique de la Vanoise* » définissant le rôle et la place de chacun dans l'enjeu de diversification indispensable du tourisme de montagne et de développement durable. Histoire aussi de bien montrer que la Vanoise, quarante-huit ans après la création de son parc national, reste pleinement porteuse de dynamisme et d'ambition. Les mois prochains devraient en porter témoignage...

*(\*) Cette loi, promulguée le 14 avril 2006 et portant réforme d'un statut des parcs nationaux qui datait de 1960, institue principalement une « zone cœur » de protection maximale et une « zone d'adhésion » dans laquelle développement économique et préservation de la nature sont plus étroitement associés qu'auparavant.*

